



MOT DU MAIRE

LOISIRS, DU NOUVEAU!

Le conseil municipal a élargi l'éventail des activités de loisirs qui seront assujetties au remboursement, lorsque pratiquées à Baie-Saint-Paul.

Notre objectif est de permettre à un plus grand nombre de jeunes de profiter d'une gamme élargie d'activités sportives et culturelles qui ne peuvent être offertes dans notre municipalité.

Jusqu'à tout récemment, nous remboursions aux parents de jeunes âgés de moins de 18 ans, la somme supplémentaire que la ville de Baie-Saint-Paul exige aux non-résidents pour les cours de natation. Dorénavant, la municipalité remboursera la différence entre le tarif des résidents et des non-résidents pour toutes les activités offertes par la ville de Baie-Saint-Paul, toujours pour les jeunes de moins de 18 ans, à la condition que ces activités ne soient pas offertes dans notre municipalité. Dans tous les cas, vous devrez suivre la procédure de remboursement qui vous est expliquée dans la présente édition de l'ÉCHO.

MESURES D'URGENCE

Notre municipalité, comme toutes les municipalités au Québec, est dans l'obligation de préparer un *Plan des mesures d'urgence en sécurité civile*. Ce plan comporte un ensemble de moyens et de procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence, notamment lors de glissements de terrain, d'incendie, de tremblement de terre ou autres risques anthropiques comme un déversement

de matières dangereuses ou accidents routiers.

Un comité formé de Mesdames Linda Gauthier, directrice générale, Danièle Tremblay, secrétaire-trésorière adjointe, Diane Tremblay, conseillère, de Messieurs Grégoire Bouchard, directeur des travaux publics, Mathieu Bilo-deau, responsable de l'urbanisme et chargé de projet, accompagnés par Monsieur Jacques Larose, expert en sûreté et sécurité et consultant pour la municipalité des Éboulements, travaillent depuis plusieurs mois à la rédaction de ce nouveau plan. Il fait référence à une multitude d'intervenants et de biens indispensables en cas d'urgence. Celui-ci sera présenté à la population lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

INSTALLATIONS SEPTIQUES DE RÉSIDENCES ISOLÉES

En vue de contribuer à protéger la nappe d'eau souterraine et la qualité de l'environnement, la MRC de Charlevoix a procédé à l'inventaire et à l'analyse des installations septiques de résidences isolées qui ne sont pas desservies par le réseau d'égout municipal.

Ainsi, les propriétaires éboulois de résidences ou chalets ne possédant pas d'installation septique, ou présentant une installation septique non conforme pour laquelle aucun permis n'a été délivré, recevront sous peu une lettre leur demandant de se conformer au *Règlement provincial sur*

l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2r.22) dans la prochaine année. Cette lettre décrira toute l'information sur les démarches à suivre et les mesures d'assistance disponibles afin de se conformer à cette réglementation provinciale. Soyez assurés que toute l'équipe administrative de la municipalité apportera le support nécessaire aux propriétaires concernés.

CÔTE À GODIN

Maintenant que les études et que les correctifs nécessaires sont connus pour sécuriser le secteur affecté par le glissement de terrain survenu au printemps dernier, la municipalité est allée en appel d'offres en ingénierie pour réparer la Côte. La firme intéressée a jusqu'au 14 novembre pour déposer sa soumission. Par la suite, celle qui sera retenue aura pour mandat de produire les plans et devis qui permettront d'aller en appel d'offres pour la réalisation des travaux.

VITESSE

L'an dernier, la municipalité a fixé dans le domaine de la Seigneurie, cinq affiches grandeur nature d'une petite fille tenant dans ses mains le message éloquent « *Ralentissez pour ma sécurité* ».

Les résidents ont apprécié grandement leur effet positif sur la vitesse. Aujourd'hui, je me permets de revenir sur l'article paru dans l'Écho de septembre-octobre dernier sur la problématique que la municipalité vivait dans ce secteur

(suite à la page 2)

Dans ce numéro :

Mot du maire	1 - 2
Mot du maire (suite)	2
Sécurité incendie	2
Du côté de la Bibliothèque	3
Gestion matières résiduelles	4
Avis public	4
Informations	4

BUDGET 2020

À chaque année, la confection du budget de la municipalité nécessite un grand nombre d'heures de travail. La présentation publique aura lieu au cours de la semaine du 16 décembre.

Restez à l'affût, la date sera annoncée au moyen d'affichage et sur les réseaux sociaux. Ainsi, vous serez au fait des tarifs et des taux de taxation de même que l'ensemble des projets prévus pour l'année 2020. Au plaisir de vous y rencontrer !

Mot du maire (suite)



concernant la signalisation mise en place afin d'éduquer les automobilistes sur l'importance de réduire la vitesse. On y faisait mention que deux affiches avaient été endommagées, dont une inutilisable qui fut retirée. **Peut-on imaginer que la semaine dernière les travaux publics et moi-même avons constaté qu'il ne restait que deux affiches de petites filles détériorées et que par surcroît, les deux autres aient été volées !**

L'idée de placer ce type de panneaux se voulait préventive et un moyen de sensibiliser davantage les propriétaires de véhicules au respect de la vitesse permise dans ce secteur résidentiel avec la présence accrue de jeunes enfants. Je dois vous avouer que le constat est plutôt négatif puisque les résidents se plaignent encore de vitesse excessive et les vols, tout comme la détérioration des affiches, sont malheureusement des méfaits inconcevables. J'ose espérer que la ou les personnes qui ont dérobé ces affiches aient des remords et les remettent à la municipalité.

Dans la plupart des routes municipales ainsi que celles sous la juridiction du Ministère des Transports, je reçois constamment des plaintes au sujet d'excès de vitesse allant jusqu'à la conduite dangereuse. D'ailleurs, j'en fais part régulière-

ment à la Sûreté du Québec qui procède à des opérations radar qui se résultent par de nombreuses contraventions à des résidents charlevoisiens.

Malheureusement, notre municipalité comme toutes les municipalités de la MRC, ne peut bénéficier d'une présence accrue du service policier, étant donné la grandeur du territoire et l'importance de la circulation sur la route 138. Toutefois, je peux vous assurer que la Sûreté du Québec et votre municipalité travaillent en étroite collaboration afin de sécuriser les routes de notre territoire. Néanmoins, la clé de cette persistante problématique de vitesse sur nos routes passe nécessairement et obligatoirement par de l'éducation. Souhaitons que nos jeunes automobilistes le réaliseront !

PACTE FISCAL QUÉBEC - MUNICIPALITÉS

Mercredi le 30 octobre dernier, le gouvernement du Québec et les municipalités ont signé un nouveau Pacte fiscal 2019-2024 prévoyant les moyens financiers à mettre en action afin d'améliorer et d'assurer la continuité des services offerts aux citoyens selon les compétences municipales dédiées par la loi.

Contrairement à l'entente de 2016-2019, qui s'est conclue par une coupure de 300 millions de dollars pour les municipalités en échange de pouvoirs accrus dont envi-

ron 60 000 \$ pour chaque année de l'entente pour notre municipalité, le nouveau Pacte s'annonce avec des gains importants, à la satisfaction de l'ensemble des municipalités de moins de 25 000 habitants.

Le Pacte fiscal qui garantira aux municipalités le transfert de l'équivalent d'un point de la TVQ entrera en vigueur dès 2020 et représentera environ 730 millions de dollars de plus sur cinq ans. La répartition se fera en fonction de la population et de l'indice de vitalité économique de la municipalité.

Ces argents sous le contrôle de chaque municipalité seront utilisées selon les priorités identifiées par celles-ci. De plus, les municipalités bénéficieront pour 2020, de 200 millions de dollars supplémentaires pour les travaux de voirie, question de faire un certain rattrapage de mise à niveau des systèmes routiers municipaux.

Un fonds de la Ruralité est créé afin de mettre de l'avant des projets de développement et de services aux citoyens selon les besoins exprimés.

À mon avis, ce pacte soutiendra davantage notre municipalité dans son rôle et ses responsabilités selon nos réels besoins.

Pierre Tremblay, maire

SÉCURITÉ INCENDIE

La Semaine de la prévention des incendies a eu lieu du 6 au 12 octobre dernier, sous le thème « Le premier responsable c'est toi ! » Plusieurs conseils de sécurité pour prévenir les incendies ont été diffusés à cette occasion, entre autres, l'importance de changer la pile de vos avertisseurs lors du changement d'heure.

Dans cette édition, nous désirons porter votre attention sur la mauvaise utilisation de rallonges électriques qui est la cause de plusieurs incendies. Pour en faire un usage adéquat, favorisez les actions suivantes qui vous aideront à réduire les risques:

- * N'utilisez pas une rallonge pour alimenter un appareil électrique de façon

permanente, ajoutez plutôt une prise de courant à l'endroit approprié.

- * Inspectez systématiquement une rallonge avant son utilisation.
- * Recherchez tout indice de surchauffe ou d'endommagement physique du matériel; la gaine doit être exempte de bosses, de trous, de traces de produits ou de matières pouvant altérer son caractère isolant (peinture, graisse, huile).
- * Disposez de façon adéquate d'une rallonge dès qu'elle montre des signes d'endommagement.

Optez pour le bon calibre de rallonge: plus l'ampérage d'un appareil et la distance entre celui-ci et la prise de courant sont importants, plus le calibre du câble doit être élevé.

REMBOURSEMENT ACTIVITÉS

Depuis plusieurs années, des demandes nous étaient faites à l'effet de rembourser l'écart des frais chargés aux non-résidents pour les activités offertes à la ville de Baie-Saint-Paul.

Il sera désormais possible d'obtenir ce remboursement en nous faisant parvenir le reçu du paiement de l'activité pour laquelle vous avez inscrit votre jeune de moins de 18 ans, soit par courriel, par la poste ou au bureau municipal.

Un chèque couvrant la somme excédentaire que vous avez déboursée vous sera expédié à la suite de la séance régulière du conseil. N'oubliez pas d'inscrire votre adresse et votre numéro de téléphone sur votre demande de remboursement. Merci!

DES NOUVELLES DE NOS ACTIVITÉS

“RENCONTRE D'AUTEUR”



Le 24 octobre dernier, dans le cadre des visites d'auteur de l'UNEQ tous

les jeunes de l'école Léonce-Boivin ont pu rencontrer, à la bibliothèque, l'auteur éditeur (Fou Lire), Monsieur Yvon Brochu. Une rencontre pour promouvoir le plaisir de lire, qui a permis à nos jeunes de mieux comprendre la création d'un livre tout en partageant la passion d'un auteur.

Les jeunes ont pu poser des questions, entre autres, sur ce qui inspirait l'auteur, à quel âge il a écrit son premier livre, les étapes de la création d'un livre, etc. Les enseignantes ont aussi pris un temps de partage avec celui-ci, sur leur temps de dîner.

Nous remercions chaleureusement Les Jardins du centre, le marché IGA et la Boulangerie Laurentide ainsi que la direction de l'école qui ont permis la réalisation de cette activité très appréciée de nos jeunes. Un merci chaleureux à Rita Tremblay, une bénévole très engagée auprès de notre clientèle jeunesse ainsi qu'à Michel Lapointe, un bénévole précieux, toujours disponible.

“LES FONDUES D'ICI”



Le 27 octobre dernier, vingt personnes sont venues déguster quelques-unes

des « 1001 Fondues d'ici », présentées par Monsieur **Jean-François Guay**, chef cuisinier.

Toutes plus intéressantes les unes que les autres, les six fondues dégustées étaient composées de différents fromages et assaisonnements du Québec. Elles nous ont été présentées sous forme d'apéritif et de plusieurs idées d'accompagnement. Belle activité gourmande qui a plu à toutes et à tous.

EXPOSITION

Les magnifiques marionnettes géantes « L'envolée » et les belles aquarelles sur le « Pays innu » seront encore exposées à la bibliothèque jusqu'à la mi-janvier. Venez faire un tour pour les admirer dans notre bel environnement.



INFORMATIONS DIVERSES

MARCHÉ DE NOËL

Comme l'an passé, la bibliothèque sera présente au Marché de Noël des Eboulements organisé par le Cercle de Fermières les 16 et 17 novembre prochains. C'est un rendez-vous!

GÉNÉALOGIE QUÉBEC



Partez à la recherche de vos ancêtres! Consultez gratuitement une multitude d'outils de recherche ainsi que des bases de données riches de notre patrimoine. www.mabibliotheque.ca/leseboulements



LA CHASSE AUX ABONNÉS

Votre bibliothèque organise en collaboration avec le Réseau BIBLIO

de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (CNCA), le concours **CET AUTOMNE, C'EST LA CHASSE AUX ABONNÉS**.

Jusqu'au 30 novembre, abonnez-vous à votre bibliothèque, ou si vous êtes déjà membre, référez un(e) nouvel(le) abonné(e) et courez la chance de gagner un iPad d'Apple. Le concours est ouvert à toute la population. N'attendez pas, faites le dès maintenant.

bibliotheque@leseboulements.com

MUSÉO

La carte MUSÉO, disponible d'octobre à mai 2020, offre la chance aux abonnés des bibliothèques du Réseau BIBLIO CNCA de partir à la découverte de musées et de leurs fascinantes expositions.



Pour profiter du service, l'abonné n'a qu'à se rendre à notre bibliothèque et emprunter la carte MUSÉO. Emprunter un musée, c'est aussi simple que d'emprunter un livre! 11 musées sont inscrits.

Les amateurs de Scrabble duplicate sont toujours actifs! Vous voulez vous joindre à eux, n'hésitez pas, tous les lundis à compter de 13 h à la bibliothèque.

Livre toi à ta biblio, deviens bénévole! N'hésitez pas à vous joindre à notre belle équipe, des gens sympathiques et très actifs.

HORAIRE RÉGULIER : mardi soir, mercredi et dimanche en après-midi
 Nous joindre :

bibliotheque@leseboulements.com / 418 489-2990

Portail Internet :

www.mabibliotheque.ca/leseboulements

Adresse : 2335, route du Fleuve, local 210
 Les Éboulements (QC) G0A 2M0

Francine Balduc
Responsable

INFORMATIONS

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LINDA GAUTHIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS :

Que le règlement N° 222-19 intitulé :
« *Règlement sur la qualité de vie* » est
entré en vigueur le 7 octobre 2019.

Que le règlement N° 221-19 intitulé :
« *Règlement concernant la prévention
et le combat des incendies* » est entré
en vigueur le 7 octobre 2019.

Que le règlement N° 224-19 intitulé :
« *Règlement sur les activités commer-
ciales particulières (colportage, vente
de garage)* » est entré en vigueur le 4
novembre 2019.

Que le règlement N° 225-19 intitulé :
« *Règlement relatif à l'entretien des
installations septiques dotées d'un
système de traitement tertiaire de dés-
infection par rayonnement ultraviolet
sur le territoire de la municipalité
des Éboulements* » est entré en vigueur
le 4 novembre 2019.

Une copie de ces règlements est dispo-
nible pour consultation au bureau de la
municipalité, aux heures régulières d'ou-
verture de même que sur le site Internet
(www.leseboulements.com).

MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS
2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec) G0A 2M0
Téléphone : 418 489-2988

Messagerie :
municipalite@leseboulements.com

MEMBRES DU CONSEIL

MAIRE : Pierre Tremblay
Conseillères : Sylvie Bolduc
Diane Tremblay
Conseillers : Jimmy Perron
Emmanuel Deschênes
Mario Desmeules
Johnny Gauthier



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WEB!
www.leseboulements.com et
Notre page Facebook : municipalité
des Éboulements

AVIS IMPORTANT GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Deux changements majeurs aux col-
lectes municipales auront lieu dès jan-
vier 2020 afin d'encourager une meil-
leure gestion des matières organiques.

- **La collecte des déchets (bac vert
roulant 360 litres) s'effectuera à
toutes les trois semaines plutôt
qu'aux deux semaines, et ce, à partir
de janvier 2020.**

- **La collecte des matières orga-
niques (bac brun roulant 240 litres)
s'effectuera hebdomadairement sur
une plus longue période, c'est-à-dire
de début mai à fin novembre 2020.
En période hivernale, la collecte
s'effectuera à toutes les deux se-
maines.**

Vous recevrez sous peu **vos calendriers de cueillette** par la poste. Il est important de le conserver précieusement car les collectes auront lieu à des journées et des intervalles différents des collectes actuelles. Informations complémentaires :

www.mrccharlevoix.ca/mrc/gestion-des-matieres-residuelles/collectes-en-2020-questions-reponses/

EAU POTABLE

À la séance ordinaire du conseil le 4 novembre dernier, le « *Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2018* » a été déposé.

La quantité d'eau distribuée en 2018 est de 731 litres par personne par jour, alors qu'un objectif de 458 litres par personne par jour est visé pour 2025.

Notre consommation résidentielle est estimée quant à elle à 548 litres par personne par jour alors que l'objectif visé pour l'ensemble du Québec est de 235 litres par personne par jour.

Des compteurs d'eau seront installés d'ici la fin de l'année 2019 dans tous les immeubles commerciaux de la municipalité ainsi que dans vingt résidences choisies aléatoirement, et ce, à des fins statistiques. Ceci nous permettra d'évaluer notre consommation réelle et d'apporter des correctifs si nécessaires.

De plus, des analyses microbiologiques sont réalisées deux fois par mois et des analyses des substances inorganiques incluant le cuivre et le plomb sont réalisées de façon ponctuelle au cours de l'année. Les concentrations observées lors de ces analyses sont en deçà des normes applicables.

ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ LES BLÉS MÛRS

Mercredi 6 novembre : Activités régulières

Mercredi 13 novembre : Activités régulières

Mercredi 20 novembre : Bingo

Mercredi 27 novembre : Activités régulières

Mercredi 4 décembre : Activités régulières

Mardi 10 décembre : Souper baseball poche, de retour le 7 janvier 2020

Mercredi 11 décembre : Activités régulières

Samedi 14 décembre : Souper de Noël avec l'orchestre Tempo

Tous les mardis en soirée : base-ball poche. Tous les jeudis en après-midi: bridge

Fermeture pour le temps des Fêtes, retour le 8 janvier 2020

Samedi et dimanche, 16 et 17 novembre 2019 : Marché de Noël

Samedi 23 novembre : Souper à la tourtière organisé par les Chevaliers de Colomb

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL : LUNDI, 2 DÉCEMBRE à 20 h

HEURES D'OUVERTURE : le bureau municipal est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :

LINDA GAUTHIER

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE :

DANIÈLE TREMBLAY

CHARGÉ DE PROJET ET URBANISME :

MATHIEU BILODEAU

SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE :

VALÉRIE TREMBLAY

DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET

CHEF POMPIER :

GRÉGOIRE BOUCHARD

CHEF D'ÉQUIPE :

PATRICK BOUCHARD

INSPECTEUR EN BÂTIMENT :

JUSTIN GINGRAS

L'inspecteur est présent le mardi de 8 h 30 à 16 h

SERVICE D'URGENCE :

9-1-1

SERVICE D'INCENDIE (PERMIS DE BRÛLAGE) :

418 635-1215

Votre prochain Écho des Éboulements paraîtra le 20 décembre 2019. Pour informations, communiquer avec Danièle Tremblay à dtremblay@leseboulements.com